



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

politique du logement

Question au Gouvernement n° 548

Texte de la question

POLITIQUE DU LOGEMENT

M. le président. La parole est à Mme Fiona Lazaar, pour le groupe La République en marche.

Mme Fiona Lazaar. Monsieur le ministre de la cohésion des territoires, en France, plus de 4 millions de personnes sont mal logées : ce chiffre, en augmentation, montre qu'il est nécessaire de réinventer les politiques du logement. Nous avons hérité de cette situation, mais je crois au volontarisme et à l'engagement du Gouvernement en faveur d'un meilleur accès au logement, en particulier des plus vulnérables.

Il y a quelques semaines, j'étais aux côtés du secrétaire d'État, Julien Denormandie, à l'occasion du lancement du plan de lutte contre les marchands de sommeil. Je salue ce volontarisme, car il est nécessaire pour répondre aux enjeux. Nous constatons que les politiques du logement ne correspondent plus à la réalité de ce que vivent les Français, lesquels changent d'emploi plus souvent et vivent plus souvent au sein de familles recomposées. Nous constatons aussi qu'il y a une pénurie de logements abordables.

Ces difficultés affectent notamment les jeunes, qui cumulent les facteurs de mal-logement. C'est particulièrement vrai pour ceux qui sont issus de milieux modestes ou ne bénéficient pas de solidarités familiales. En raison de leurs moyens plus limités, les jeunes ont plus de difficultés à accéder au logement, et quand ils y accèdent, c'est souvent au prix d'un loyer lourd à supporter.

Dans le cadre des travaux que nous menons en vue de la future stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, nous avons constaté que le logement, qui devrait un facteur de stabilisation dans le parcours d'insertion des jeunes, peut devenir une cause de difficultés supplémentaires.

Monsieur le ministre, quelles pistes d'actions concrètes envisagez-vous pour faciliter l'accès des jeunes au logement,...

M. Aurélien Pradié. La baisse des APL !

Mme Fiona Lazaar. ...et plus largement pour lutter contre le phénomène du mal-logement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la cohésion des territoires.

M. Jacques Mézard, *ministre de la cohésion des territoires.* Madame la députée, votre question est justifiée : cette préoccupation est largement partagée, sur tous les bancs de cet hémicycle. J'y répondrai très simplement, en rappelant que le Gouvernement a engagé une politique pour le logement des jeunes, afin de construire

80 000 logements sur le quinquennat – c'est-à-dire doubler la production –, dont 60 000 logements pour les étudiants et 20 000 pour les jeunes actifs. Nous avons confié une mission spécifique à M. Prévost pour suivre au quotidien ce dossier.

J'ajoute que le financement sera fourni par la mobilisation de plusieurs moyens : bien sûr, les fonds des ministères compétents, dont le ministère de l'enseignement supérieur ; les fonds des CROUS – Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires – ; le Fonds national des aides à la pierre, le FNAP, y compris outre-mer. En outre, l'accord signé avec Action logement comporte une partie spécifique, avec des prêts de haut de bilan consacrés à ces constructions.

Autre élément important, qui changera la donne de la location pour les étudiants et les jeunes : le dispositif VISALE, qui offrira une garantie locative à tous les étudiants locataires de ce pays, ainsi qu'à ceux qui leur louent des biens. Enfin, le prochain projet de loi sur le logement qui vous sera soumis rendra plus facile la colocation : c'est aussi un moyen efficace d'améliorer le logement des jeunes.

Voilà les quelques explications que je voulais vous fournir, qui démontrent une volonté ferme et claire du Gouvernement d'avancer dans ce sens. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Fiona Lazaar](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 548

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Cohésion des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er février 2018](#)